

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019 – 25/03/2019 – 8

Primes de charges administratives d'intérêt général : additif

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n°2018-16/10/2018-12 du Conseil d'administration du 16 octobre 2018 approuvant le dispositif de charges administratives d'intérêt général pour l'année universitaire 2018-2019
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 7 mars 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 23 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions :

l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général pour l'année universitaire 2018-2019.

Dijon, le 26 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Modificatif aux fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général – Année universitaire 2018-2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conseil d'administration du 25 mars 2019
(après avis du Comité technique du 7 mars 2019)
Modificatif aux fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général
Année universitaire 2018-2019

Fonctions ouvrant droit à l'éligibilité à la prime	Montant prime en euros
VP délégué Patrimoine, développement durable, stratégie des sites territoriaux jusqu'au 21/11/2018 (Montant pour une année : 5 110,53 €)	1 149,87
VP délégué Patrimoine, et à la stratégie des campus territoriaux à c/ du 22/11/2018	3 960,66
VP délégué Internationalisation des activités universitaires jusqu'au 21/11/2018 (Montant pour une année : 5 110,53 €)	1 149,87
VP délégué à la responsabilité sociétale des universités et au développement durable à c/ du 22/11/2018	3 960,66
VP délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage jusqu'au 21/11/2018 (Montant pour une année : 5 110,53€)	1 149,87
VP délégué à l'offre de formation, au pilotage et à l'international à c/ du 22/11/2018	3 960,66